

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**Autorisation donnée à  
Monsieur le Maire de  
lancer une procédure  
de marché public  
relatif à des  
prestations  
d'assurance pour les  
besoins de la ville de  
Montereau-Fault-  
Yonne**

DATE  
D'AFFICHAGE

01 octobre 2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice 35

présents 25

votants 35

N° D\_113\_2024 (Service des marchés publics)

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 23 septembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEOIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, Mme CORNEILLAN, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par M. BELEK, M. STUTZ représenté par Mme BOURGEOIS-EL ABIDI, Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme CORNEILLAN, Mme LACHEMI représentée par Mme MEUNIER, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CHOISY, M. ALBOUY représenté par M. JÉGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. ASFAUX

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 23 septembre 2024,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à des prestations d'assurance pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Cette procédure sera décomposée en 2 lots comme suit :

- Lot 1 : Flotte automobile
- Lot 2 : Responsabilités communales et risques annexes

Les marchés auront une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le montant global estimatif pour la durée totale des marchés est de 1 320 000 €HT décomposé comme suit :

.../...

- Lot 1 estimé à 1 200 000 €HT soit 300 000 €HT par an
- Lot 2 estimé à 120 000 €HT soit 30 000 €HT par an

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :  
Prestations d'assurance pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les marchés à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON